

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du jeudi 08 février 2024

| | |
|---|---|
| <p>Date de la convocation 31/01/2024</p> <p>Date d'affichage 31/01/2024</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 15</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 12</p> | <p><i>L'an deux mille vingt-quatre et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i></p> <p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s : Jean-Claude FROMENT par Joël FROMENT</p> <p>Excusé(e)s : Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS</p> |
|---|---|

Objet: Admission en non valeur de titres - Budget Principal - liste 6511830131 - DE_20240208_002

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Monsieur le trésorier a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur de titres émis par la commune de 2020 à 2023. Le montant total des créances s'élève à 24,67 €uros sur le Budget Principal.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'admettre en non- valeur la liste n° 6511830131 des titres non recouverts transmise par la trésorerie. La dépense en résultant sera prévue sur l'exercice 2024 au Budget Principal, compte 6541 "Créances admises en non-valeur".

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire M 57,

Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables faite par le comptable public le 26 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter la liste n° 6511830131 des créances d'admission en non- valeur pour un montant total de 24,67 €uros.
- **DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du compte 6541.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 10 février 2024
et publication ou notification
le 10 février 2024

Roussennac, le 10 février 2024.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS

Le Maire
Sébastien CAYSSIALS



Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 10/02/2024
012-211202064-20240208-DE_20240208_002-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - ☎ 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr